

Rapport public

Date d'émission du rapport : 18 mars 2025

Numéro d'inspection : 2025-1303-0001

Type d'inspection :
Incident critique

Titulaire de permis : Village Bennett

Foyer de soins de longue durée et ville : Centre Bennett (Soins de longue durée),
Georgetown

RÉSUMÉ DE L'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 11 au 13 et 18 mars 2025

L'inspection concernait :

- Dossier : n° 00134467 – Dossier en lien avec une éclosion de COVID-19

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et contrôle des infections

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Rapports : incidents graves

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit aux termes de l'alinéa 154(1)1 de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* (LRSLD).

Non-respect de : l'alinéa 115(1)5 du Règl. de l'Ont. 246/22

Rapports : incidents graves

Paragraphe 115(1) – Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille, d'une part, à immédiatement informer le directeur, de façon aussi détaillée que possible dans les circonstances, des incidents suivants et, d'autre part, à faire suivre le rapport exigé au paragraphe (5) :

5. L'éclosion d'une maladie importante sur le plan de la santé publique ou d'une maladie transmissible au sens de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*.

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Ouest

609, rue Kumpf, bureau 105
Waterloo (Ontario) N2V 1K8
Téléphone : 888-432-7901

Le titulaire de permis a omis de veiller à ce qu'on informe immédiatement la directrice ou le directeur de l'éclosion confirmée de COVID-19 dans le foyer.

Les responsables de la santé publique ont déclaré qu'il y avait une éclosion de COVID-19 et ce n'est que le lendemain qu'on a présenté un rapport d'incident critique au ministère des Soins de longue durée.

Sources : Rapport d'incident critique; entretiens avec la personne responsable de la prévention et du contrôle des infections.